COMMUNE DE GESVES



CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal a l'honneur d'inviter

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 25 mai 2022 à 19h30

en la salle communale de Gesves

(chaussée de Gramptinne, 112 – 5340 Gesves)

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

- 1. Elite du Travail Remise du diplôme
- 2. Versement de jetons de présence de la séance du 07/03/2022 Information

TOURISME

3. Maison du Tourisme Condroz-Famenne - Présentation des activités

DESIGNATION

4. Province de Namur - Conseils consultatifs - Désignation d'un élu communal

PATRIMOINE

- 5. Vente de l'excédent de voirie n°1 cadastré division 1, section E et n°688 A, situé rue de la Chapelle à Gesves désignation des futurs acquéreurs
- 6. Vente de l'excédent de voirie n°2 cadastré division 1, section E et n°689 A, situé rue de la Chapelle à Gesves désignation des futurs acquéreurs

PCDR

7. PCDR - Convention-Exécution 2016 - FP3.1 Mise en oeuvre du projet « VICIGAL - Dorsale à mobilité douce au coeur du Condroz Namurois » - Approbation des conditions définitives et du mode de passation du marché - PST 2.2.9.2

MOBILITE

- 8. Règlement complémentaire de roulage Rues d'Arville et de Courrière à Faulx-Les Tombes PST 2.2.9.6
- 9. Plan d'investissement Wallonie cyclable 2020-2021 Phase I Liaison cyclable en site propre entre Gesves-Faulx-Les Tombes Approbation des conditions et du mode de passation PST 2.2.9.2.

FINANCES

- 10. Octroi de subside en numéraire pour l'association GaMeNa Exercice 2022
- 11. Octroi de subventions en numéraire d'un montant inférieur à 2.500 € pour différentes associations culturelles et sportives Exercice 2022
- 12. Zone de secours N.A.G.E. prise de connaissance du compte 2021
- 13. Zone de secours N.A.G.E prise de connaissance de la MB n°1-2022 et modification de la dotation communale provisoire 2022

TRAVAUX

- 14. Plan d'investissement communal (PIC) 2022 2024 & Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) 2022-2024 Approbation des Fiches Projet
- 15. Programme Prioritaire de Travaux nouvelle implantation scolaire à Mozet Lancement d'un nouveau marché après modification du CSC PST 2.3.3.1

LOGEMENT

16. Logement d'urgence Pichelotte, 9F - Mandat de gestion.

COOPERATION INTERNATIONALE

17. PCIC - Programme de Coopération Internationale Communale 2022-2026 - Participation de la commune de Gesves - (PST 2.2.4.3)

SECURITE

18. Règlement de Police visant à la sécurité et à la tranquillité publique lors de l'établissement de camps ou séjours de vacances

INTERCOMMUNALES/SOCIETES

- 19. AIEG Assemblée générale ordinaire 8 juin 2022
- 20. AIEG Assemblée générale extraordinaire 8 juin 2022
- 21. Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) Assemblée générale ordinaire 8 juin 2022
- 22. Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) Assemblée générale ordinaire 8 juin 2022
- EthiasCo Deuxième assemblée générale extraordinaire 9 juin 2022
- 24. Terrienne du Crédit Social Assemblée générale ordinaire 10 juin 2022
- 25. IMAJE Assemblée générale ordinaire 13 juin 2022
- 26. Trans&Wall Assemblée générale ordinaire 14 juin 2022
- 27. ORES Assets Assemblée générale 16 juin 2022
- 28. BEP Assemblée générale ordinaire 21 juin 2022
- 29. BEP Environnement Assemblée générale ordinaire 21 juin 2022
- 30. BEP Expansion Economique Assemblée générale ordinaire 21 juin 2022
- 31. BEP Crématorium Assemblée générale ordinaire 21 juin 2022
- 32. INASEP Assemblée générale ordinaire 22 juin 2022
- 33. IDEFIN Assemblée générale ordinaire 23 juin 2022

À HUIS CLOS

AFFAIRES GENERALES

1. Action en justice - Espace Horeca des grottes de Goyet - Etat de la situation

PERSONNEL

2. Allocation pour exercice de fonctions supérieures (TL)

ENSEIGNEMENT

- Ecole communale de la Croisette- Désignation à titre temporaire à temps partiel (6 p/s, AC) à partir du 04/05/2022 dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire (AB) - Ratification de la décision du Collège communal du 09/05/2022
- 4. Ecole communale de l'Envol Désignation à titre temporaire à temps partiel (9 p/s BL) à partir du 10/05/2022 dans le cadre du remplacement d'un maître d'éducation physique et de psychomotricité (MG) Ratification de la décision du Collège communal du 09/05/2022

- 5. Ecole communale de l'Envol Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire à temps partiel (1 p/s) en fonds propres (BL) à partir du 10/05/2022 Ratification de la délibération du Collège communal du 09/05/2022
- 6. Ecole communale de l'Envol Demande de congé pour exercer provisoirement une autre fonction de promotion également ou mieux rémunérée non universitaire dans un emploi vacant ou non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité ou accident de travail 01/07/2022 au 27/08/2023 (Commune d'Assesse) MJ Ratification de la décision du Collège communal du 25/04/2022
- 7. Ecole communale de l'Envol Changement de la désignation d'une institutrice primaire à temps partiel (22 p/s) (CB) Ratification de la décision du Collège communal du 25/04/2022
- 8. Ecole communale de l'Envol Désignation à titre temporaire à temps plein (26 p/s, MPE) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à temps plein (IB) Ratification de la décision du Collège communal du 25/04/2022
- 9. Ecoles communales Désignation à titre temporaire à temps partiel (23 p/s, AM du 03/05/2022 au 30/06/2022 dans le cadre de l'augmentation en section maternelle en date du 03/05/2022 Ratification de la décision du Collège communal du 02/05/2022
- 10. Ecole communale de l'Envol- Modification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à titre prioritaire à temps plein (26 p/s, CC) du 03/05/2022 au 30/06/2022 suite à l'augmentation de cadre en section maternelle en date du 03/05/2022 Ratification de la décision du Collège communal du 02/05/2022

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 16/05/2022

Par ordonnance:

La Directrice générale,

M-A HARDY

Le Bourgmestre,

M. VAN AUDENRODE